



À LA RÉFORME DES RETRAITES !

Pour la pérennisation de notre caisse de retraite et l'amélioration de vos droits

Le gouvernement veut supprimer la Caisse de retraite des agents territoriaux et hospitaliers. Dès que la crise sanitaire sera passée, celui-ci va relancer sa réforme des retraites et veut nous imposer un système unique par point qui va, dans ses principes :

- Supprimer toutes les caisses de retraite existantes ;
- Limiter au niveau national les dépenses liées aux retraites, avec pour conséquence un nivellement vers le bas du montant des pensions.

HALTE A L'INTOX SUR LES RETRAITES

Le gouvernement, accompagné par certains syndicats, soutient que la mise en place d'un régime universel par point permettra de sauver les retraites. C'est le même argument, utilisé en 1993, qui lui a permis de modifier les règles de calcul de la pension. A l'époque il passe de 10 à 25, le nombre des meilleures années pris en compte pour le calcul de la pension. Cette mesure a eu pour conséquence d'abaisser le niveau des pensions !

En 2003 et en 2010, ils ont reculé l'âge de la retraite pour atteindre 62 ans !

UN SYSTEME UNIQUE DE RETRAITE PAR POINT MODIFIERAIT :

-  **Le mode de calcul du montant de la retraite** : il prendrait en compte l'ensemble de la vie professionnelle en lieu et place de l'indice détenu les 6 derniers mois. Ainsi il faudrait se constituer un capital de points y compris pendant les périodes difficiles.
-  **L'âge de départ** : l'âge pivot serait à 64 ans pour pouvoir partir à taux plein. Il inclurait un malus qui amputerait la pension de 10%, impactant celles et ceux qui, de droit voudraient partir à 62 ans.
-  **La durée d'activité** : si ce capital ne suffisait pas, si le montant de la pension ne suffit pas il faudra poursuivre son activité pour acquérir des ponts supplémentaires et donc travailler plus longtemps.

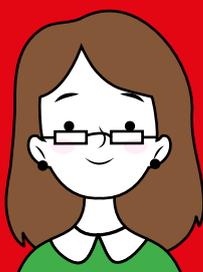
SYSTEME ACTUEL

MARIE

Née en 1961

Fonctionnaire de catégorie B
dans une administration
Commence à 22 ans

Retraite à 62 ans



Carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)

Sa pension
représente

64%

de son
dernier
salaire

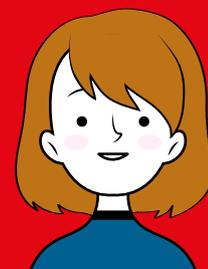
SYSTEME À POINTS

Sa fille MYRIAM

Née en 1990

Fonctionnaire
de catégorie B
dans la même
administration

Retraite à 64 ans



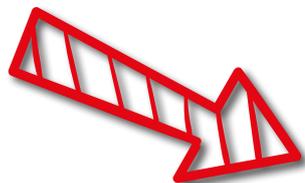
Sa pension
représentera

54%

de son
dernier
salaire

Depuis le 5 décembre 2019, la Confédération FO avec ses Fédérations, ses Unions Départementales et ses Syndicats ont appelé les salariés, les retraités, les jeunes, à participer à des grèves et des mobilisations pour s'opposer à ce projet.

La détermination des salariés ne faiblit pas face à ce projet de loi qui est une attaque en règle contre la Protection Sociale Collective, contre nos systèmes de retraite et qui va favoriser la mise en place d'un système de retraite par capitalisation au travers des fonds de pension.



FORCE OUVRIERE NE LÂCHERA RIEN !

Nous revendiquons une retraite solidaire avec un haut niveau de prestation. Pour cela nous exigeons :

- Le retrait de ce projet de loi
- Le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires
- Une mesure de revalorisation de toutes les pensions par un rattrapage du pouvoir d'achat
 - L'augmentation des salaires pour les actifs
 - La suppression de la décote
 - L'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités
- Qu'aucune pension à taux plein ne soit inférieure au SMIC ou au minimum de traitement dans la Fonction Publique
- Le maintien et l'élargissement des possibilités de départ anticipé (52 ou 57 ans) pour les emplois pénibles ou insalubres (aides-soignants(e)s, infirmier(e)s, égoutiers, sapeurs-pompiers, éboueurs... mais aussi ATSEM, auxiliaires de puériculture...)
- L'application immédiate aux agents retraités de toute mesure de revalorisation des grilles
 - L'amélioration des pensions des ayants droits : réversion du conjoint, orphelins
 - Le maintien de la CNRACL

Une organisation syndicale se mesure dans sa capacité à défendre les droits sociaux des salariés.

FO

**LE VOTE
POUR UNE RETRAITE
PLUS JUSTE ET UN AVENIR MEILLEUR
POUR TOUS LES AGENTS ACTIFS
ET RETRAITES**

Du 1^{er} au 15 mars

**EN PARTAGEANT NOTRE AMBITION
ET EN VOTANT FORCE OUVRIERE,
NOUS SATISFERONS NOS REVENDICATIONS !**